

TENTATIVES D'INTEGRATION DES ECONOMIES AFRICAINES : PROBLEMES ET PISTES DE SOLUTIONS. LEÇONS TIREES DE L'EXPERIENCE DES CER.

par

Constantin KASONGO MUNGANGA

Professeur d'économie à l'ISC / Kinshasa

Docteur en Sciences Economiques

Résumé

L'avènement de la globalisation commerciale, financière et économique a considérablement réduit les marges des manœuvres des Etats à l'Echelle mondiale.

Pour y faire face, les Etats se sont regroupés et créé des ensembles économiques et politiques suivant en cela le dicton : « l'union fait la force ».

Suivant ce mouvement, les africains ont mis en place « l'Union Africaine » appelée à concrétiser l'intégration économique et politique du Continent africain au bout d'un processus de six étapes aboutissant à la réalisation effective de la Communauté Economique Africaine.

A cette fin, l'UA a opté pour le renforcement de leurs communautés Economiques régionales ciblées et à harmoniser par la suite leurs politiques pour parvenir à l'intégration continentale.

Seulement les huit CER ont connu des échecs et des retards dans la réalisation de l'intégration économique régionale, des défaillances remarquées à tous les niveaux : Zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union économique et monétaire, union politique, ainsi si même un tarif extérieur commun existe (ex SACU), il n'est pas applicable par tous les Etats de la Communauté (SADC).

C'est pourquoi, afin de contribuer à l'accélération de la concrétisation de la Communauté Economique Africaine et de l'Union Politique de l'Afrique, deux composantes de l'Union Africaine, nous avons jugé utile de rechercher des obstacles majeurs à toutes les étapes de l'intégration économique et politique et proposer éventuellement des pistes de solution au niveau de toutes les huit communautés économiques régionales retenues par l'Union Africaine ; la suppression des entraves au processus d'intégration régionale facilitera énormément l'intégration suprarégionale et continentale africaine.

Ainsi fait, l'Union Africaine deviendra une réalité, une structure dotée de deux casquettes fortes : une communauté économique avec un

marché intérieur le plus vaste du monde et une communauté politique d'une cinquantaine d'Etats également la plus étendue à l'échelle mondiale ; ce sont là deux atouts majeurs et rares permettant à l'Union africaine de devenir plus tard une puissance économique et politique incontournable tirant grand profit dans les négociations internationales supra-africaines.

Abstract

The advent of commercial, financial and economic globalization has considerably reduced the margins of manoeuvre of States, on a global scale.

To face it, the states regrouped and created economic and political members following; the union is strength.

Following this movement "the African union" called to achieve the economic and political integration of the African continent after a six-step process leading to the effective realization of the African economic community.

To this end, the A.U has opted for strengthening their communities and subsequently harmonizing their policies to prevent continental integration.

Only the eight delays in achieving regional economic integration, failures noted at all levels: free trade area, customs union, political union, so even if a common external tariff exists (ex. SACU), it is not applicable by all the states of the community (SADC)

That is why, in order to contribute to the acceleration economic community, we considered it useful to seek major obstacles at all stages of economic and political integration and possibly propose possible solutions at the level of all the eight economic communities regions selected by the African union.

The removal of ties to the regional integration process will greatly facilitate African suprarégionale and continental integration thus done, the African will become a reality, a structure endowed with two strong caps: an economic economic community with a vast internal market in the world and a political community of fifty states also the most heard on the scale. World, these are two major and rare assets that allow the African union to later become political power, benefiting greatly from international supra-African negotiations.

INTRODUCTION

L'avènement de la mondialisation dans ses trois facettes : commerciale, financière et économique, a considérablement réduit les marges des manœuvres des Etats dans le domaine de politique commerciale, fiscale, monétaire, de croissance économique et même en matière de politique intérieure et extérieure.

Face à cet événement, des Etats décidèrent de se regrouper pour atteindre essentiellement deux objectifs : d'abord la compétitivité de leurs entreprises par le truchement des économies d'échelles induites par l'élargissement du marché intérieur et ensuite la force politique et le pouvoir de marchandage dans les négociations internationales, suivant en cela les recommandations des deux théories : la théorie de la Domination de François Perroux pour qui les relations économiques internationales mettent face à face les négociations de force inégale, et c'est le plus fort qui impose les règles de jeux et gagne le marché, l'autre théorie, le développement inégal, est le fruit de l'éminent Professeur SAMIR AMIN, qui dénonce l'exploitation des pays non organisés de la périphérie par les pays bien organisés du Centre à l'échelle mondiale. A titre d'illustration, la répartition des quotes-parts qui assure le droit de veto et la prédominance dans la gestion de la Banque Mondiale (Présidence pour un ressortissant des USA) et du Fonds Monétaire International (Le Secrétaire Général doit être un Européen).

Ce fût dès lors le déclenchement du mouvement des intégrations économiques dans les cinq continents :

- Union Européenne pour les pays européens ;
- ALENA pour les pays Nord-Américains ;
- ANSEA pour les pays Sud-est asiatiques ;
- MERCOSUR pour les pays d'Amérique latine ;
- Union Africaine pour les pays Africains.

Suivant ce mouvement mondial, l'Afrique créa à son tour, « l'Union Africaine » le 9 juillet 2002, un ensemble économique et politique continental chargé d'atteindre des objectifs économiques et politiques.

Sur le plan économique, la restauration de la compétitivité de l'économie africaine par l'élargissement du marché intérieur africain est un objectif majeur motivant la création dans l'immédiat de la zone de libre-échange continentale africaine ZLECAF, en sigle.

Des Problèmes

La tentative de l'Union Africaine, très tardive, d'intégration économique et politique continentale, se bute

à des obstacles déjà rencontrés par les autres ensembles économiques dans le monde et par les CER, Communautés Economiques Régionales en Afrique ; ces problèmes concernent tout le processus et se trouvent à chaque étape d'intégration : Zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union économique et monétaire, union politique.

Dans sa stratégie, l'Union Africaine, à travers le Traité d'Abuja (Nigéria) instituant la communauté Economique Africaine, a mis en place ou a reconnu des communautés Economiques Régionales considérées comme les fondations du processus d'intégration économique africaine.

Les huit grands blocs, les CER, servant de piliers à ce processus d'intégration continentale sont nommément cités :

- IGAD, Autorité Intergouvernementale pour le Développement ;
- CAE, Communauté d'Afrique de l'EST ;
- COMESA, Marché commun de l'Afrique orientale et australe ;
- SADC, Communauté de développement de l'Afrique australe ;
- CEEAC, Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;
- CEDEAO, Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- CEN-SAD, Communauté des Etats Sahélo-Sahariens. (Qui a été créée ultérieurement) ;
- UMA, Union du Maghreb Arab.

L'un des objectifs assignés à ces CER est de créer une union économique allant progressivement de la Zone de libre-échange, union douanière, marché commun et à l'union Economique et Monétaire.

Chaque CER fera cette union dans son espace économique, et plus tard on procédera à l'unification ou harmonisation de toutes les CER en vue de créer l'union Economique et Monétaire Africaine parachèvement de la « Communauté Economique Africaine ».

Le Traité d'Abuja a tracé un calendrier du processus d'intégration partant des Communautés Economiques Régionales pour aboutir à l'intégration Economique Continentale.

Malheureusement, toutes les CER ont connu des difficultés énormes et leurs programmes de création des unions économiques régionales ont abouti à des échecs ; aucune CER n'a réalisé un processus complet allant de la

Zone de libre-échange à la phase de l'union économique et monétaire.

D'où notre questionnement : Faut-il continuer avec le schéma du Traité d'Abuja : renforcer les CER et passer par elles pour aboutir à la communauté Economique Africaine, ou bien procéder directement et progressivement à la mise en place de différentes institutions Africaines correspondant aux différentes phases du processus d'intégration économique et politique à savoir Zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union Economique et Monétaire et enfin union Politique ?

Notre démarche est un métissage de deux méthodes sus évoquées, consistant à identifier les problèmes rencontrés par les CER aux différentes phases du processus d'intégration et à rechercher les pistes de solution y afférentes pour la création des institutions d'intégration à caractère directement continental telles la Zone de libre-échange continentale Africaine, la banque Centrale Africaine et le Parlement Panafricain.

Par la détection des problèmes et la recherche des voies d'élimination des entraves au processus d'intégration, ce travail a l'ambition de contribuer à la réussite du Traité d'Abuja qui a pour objectif l'intégration régionale du continent en consolidant les économies de l'ensemble des pays africains en un seul marché continental à travers un processus progressif étalé sur six étapes et appelé à s'achever à l'horizon 2028.

I. APPROCHE THEORIQUE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE

1.1.DEFINITION

L'Intégration économique est le processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats et qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (taxes, droits de douane) et non tarifaires sur le commerce.

Elle comporte plusieurs formes : Zone de préférences douanières, Zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union économique et monétaire.

Il n'existe pas de consensus quant à la définition exacte de l'intégration régionale. Cependant, il est largement admis qu'une meilleure intégration régionale encourage le développement socio-économique à travers notamment l'élargissement des marchés et le développement du commerce, le renforcement de la coopération, le partage des risques, la promotion de la coopération socioculturelle et la stabilité régionales. L'intégration régionale est supposée

maximiser les avantages de la mondialisation, tout en s'attaquant à ses effets négatifs.

1.2. LES OBJECTIFS D'INTEGRATION ECONOMIQUE

Officiellement, l'intégration économique vise des objectifs à caractère économique : des objectifs universels ou généraux et des objectifs spécifiques à chaque mouvement d'intégration. Ces derniers sont souvent présentés dans les statuts de la communauté.

En fait, de façon non explicite, les auteurs des tentatives d'intégration économique recherchent un but à caractère politique : le souci de former un Etat supranational politiquement et économiquement puissant et relativement indépendant.

1.2.1. LES OBJECTIFS GENERAUX

Les économies d'échelle

La réalisation des économies d'échelle est un objectif économique souvent invoqué en faveur des tentatives d'intégration régionale ; une usine de fabrication de camions installée au Burundi et pour les seuls consommateurs burundais, ne serait pas rentable en raison de l'étroitesse du marché intérieur obligeant les producteurs à réduire le niveau de production et par conséquent à augmenter le coût fixe et le prix de revient par unité produite.

L'élargissement du marché permet donc de répartir les coûts sur une grande quantité de la production et baisser ainsi le prix de revient ; les usines de production deviennent plus compétitives qu'avant l'intégration.

La promotion du commerce

Les expériences d'intégration économique ont également pour objectif la promotion du commerce entre pays membre par deux mécanismes :

- Les effets de création de commerce, il y a création du commerce lorsque le pays A cesse de produire le bien X pour importer celui-ci du pays B où le coût de production et les prix de vente sont plus bas.
- Les effets de réorientation de commerce. L'on parle de réorientation du commerce lorsque le pays A cesse d'importer le bien X du pays C non membre de la communauté pour l'acheter à l'intérieur de la communauté dans le pays B.

1.2.2. LES OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques sont propres à chaque communauté et sont mentionnés en ses statuts. Nous

pourrions citer à titre d'illustration, les objectifs de l'Union Africaine.

Pour l'Union Africaine « UA », relevons certains objectifs spécifiques :

- défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ses Etats membres.
- accélérer l'intégration politique et socio-politique du continent.
- développer et promouvoir des politiques communes sur le commerce, la défense et les relations extérieures.

1.3. ETAPES DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE

Les expériences actuelles d'intégration économique suivent deux schémas : l'intégration des marchés qui est prépondérante dans les pays d'économie de marché ou capitalistes, l'intégration européenne en est l'exemple type ; l'intégration de la production était prépondérante dans les économies planifiées ou communistes avec comme exemple type, le Conseil d'Assistance et d'Entraide Mutuelle (COMECON) dans l'ex URSS.

Les étapes basées sur le schéma de l'intégration des marchés :

1.3.1. LA ZONE DE PREFERENCES DOUANIERES

A ce premier niveau d'intégration économique, les droits de douane entre pays membres sont diminués mais pas supprimés. C'est le cas actuel des pays signataires de la convention ACP-CEE signée à LOME en 1975.

1.3.2. LA ZONE DE LIBRE ECHANGE (Z.L.E.)

A ce stade d'intégration économique, il y a l'élimination, entre les Etats membres, des droits de douane et ses restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises, ainsi que de toutes autres mesures d'effet équivalent.

Toutefois chaque pays reste encore maître de sa politique douanière avec le reste du monde ; en d'autres termes il n'y a pas encore un tarif extérieur commun.

L'existence de plusieurs tarifs extérieurs différents crée de moins-values douanières dans les pays où les droits de douane sont plus élevés : les marchandises entrent par le pays A où les droits d'entrée sont faibles et sont vendues dans le pays B, membre de la même zone de libre-échange avec le pays A, où les droits de douane sont élevés, le pays

B subit ainsi un préjudice, un manque à gagner. C'est pourquoi l'étape suivante vise la création d'un tarif extérieur douanier commun.

1.3.3. L'UNION DOUANIERE (U.D.)

A ce stade, outre le libre-échange entre les agents économiques, il y a mise en pratique d'un tarif douanier extérieur commun (TEC) de la communauté vis-à-vis du reste du monde, si bien que les pays renoncent pratiquement à leur souveraineté en matière de politique douanière.

$$\text{UD} = \text{ZLE} + \text{TEC}$$

Deux exemples à ce sujet en Afrique : l'UDEAC, Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale actuellement remplacée par la CEMAC, Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale ; l'autre cas d'illustration est la SACU, Union Douanière d'Afrique Australe.

Seulement, après le désarmement douanier on se rend compte de l'existence d'autres entraves à la bonne circulation des marchandises, telles les restrictions à la circulation des facteurs de production : la main d'œuvre et les capitaux.

Le passage à l'étape suivante, le Marché commun, vise l'élimination de ces restrictions en décrétant la libre circulation des personnes, des capitaux et des services.

1.3.4. MARCHE COMMUN (M.C.)

A cette étape, il y a ouverture sur tous les marchés. Au niveau de la zone de libre-échange, une ouverture se profile sur le marché des marchandises.

Le marché commun décrète l'ouverture sur les marchés restants, les marchés des facteurs de production :

- liberté de circulation de la main d'œuvre ;
- liberté de circulation des capitaux.

Bref, ouverture totale sur tous les marchés, à savoir :

- liberté de circulation des biens et services ;
- liberté de circulation de la population ainsi que les droits de résidence et d'établissement ;
- liberté de circulation des capitaux.

$$\text{MC} = \text{UD} + \text{libre circulation des facteurs de production}$$

Malgré cette liberté de circulation de marchandises, des services, des capitaux et des personnes, certains pays peuvent subir des préjudices liés aux différences de politiques internes en matière fiscale, monétaire, agricole

etc., défavorable poussant par exemple les investisseurs étrangers à s'orienter vers un pays A où la fiscalité sur les impôts directs et indirects est plus faible au détriment du pays B.

C'est pourquoi on passe à l'étape suivante (Union Economique et Monétaire) visant l'harmonisation des politiques économiques domestiques, où l'exemple type à ce niveau est l'Union Européenne qui a maintenant la politique agricole commune et une monnaie unique.

1.3.5. UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE (UEM)

Au stade de l'Union Economique, outre l'ouverture à tous les marchés (produits, services, travail, capital) réalisé au stade du Marché Commun, les pays membres procèdent à l'harmonisation de leurs politiques économiques domestiques.

Bref, Union Economique = Marché Commun avec harmonisation des politiques.

L'Union Economique et Monétaire représente la phase ultime de l'intégration économique. Elle comporte, outre les politiques communes, la création d'une zone de parités fixes entre les pays membres et, éventuellement, la création d'une monnaie commune.

L'Union Européenne a déjà atteint et même dépassé cette phase pour se situer dans l'étape finale, Union Européenne englobant deux unions : l'Union Economique et Monétaire ainsi que l'Union Politique.

UEM = MC + Harmonisation+ monnaie commune

1.3.6. UNION POLITIQUE

Au regard des expériences d'intégration régionale dans le monde, l'ultime stade dans le processus d'intégration serait, outre l'union économique et monétaire, la création et la mise en place de structures économiques et politiques supranationales nanties de pouvoirs dans le domaine politique et économique.

Le processus d'intégration comporte donc une dimension politique et une dimension économique, autrement dit les dispositions juridiques créant l'Union (Africaine, Européenne, ...) concernent deux unions distinctes mais complémentaires : l'Union Politique ainsi que l'Union Economique et Monétaire dotés des organes appropriés. A titre d'exemple pour l'Union Africaine, nous trouvons (art. 5 de l'Acte) :

- Des organes de l'Union Politique
- Conférence de l'Union
- Parlement Panafricain

- Conseil Exécutif
- Cour de justice, etc.
- Des organes de l'Union Economique et Monétaire
 - Banque Centrale Africaine
 - Fonds Monétaire Africain
 - Banque africaine d'Investissement
 - Banque Africaine de Développement
 - Association des Banques Centrales Africaines, etc.

UNION AFRICAINE = UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE + UNION POLITIQUE

L'intégration régionale repose finalement sur deux fondements :

- Le fondement économique qui vise à assurer le bien-être des habitants de l'union et à promouvoir la croissance et la compétitivité à travers la libre circulation et le développement des politiques communes.
- Le fondement politique visant l'union entre les peuples de l'Union, ç travers la capacité institutionnelle à décider ensemble et à s'exprimer d'une seule voix dans les rapports avec les tiers.

Ainsi, le processus de l'intégration économique africaine doit être compris en tenant compte de ces deux visages de l'Afrique économique et politique qui doivent s'unifier en une seule Afrique, Union Africaine.

II. EXPERIENCE D'INTEGRATION DES CER EN AFRIQUE

2.0. QUELQUES NOTES INTRODUCTIVES ET EXPLICATIVES SUR L'UA

2.0.1. Composition de l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) 2019

I. Intégration commerciale

- Tarifs douaniers moyens sur les importations
- Part des exportations intrarégionales dans le PIB
- Part des importations intrarégionales dans le PIB
- Part du commerce intrarégional
- ZLECAF (Uniquement au niveau continental)

II. Intégration productive

- Part des exportations intermédiaires intrarégionales

- Part des importations intermédiaires intrarégionales
- Indice de complémentarité du commerce des marchandises

III. Intégration macroéconomique

- Nombre d'accords bilatéraux d'investissement
- Convertibilité monétaire au niveau régional
- Différentiel d'inflation au niveau régional

IV. Intégration des infrastructures

- Indice des infrastructures composites de la BAD
- Nombre de liaisons aériennes intrarégionales

V. Libre circulation des personnes

- Protocoles sur la libre circulation des personnes (Kigali)
- Nombre de pays dont les ressortissants sont susceptibles d'obtenir un visa à l'arrivée
- Nombre de pays qui exigent un visa.

❖ Intégration commerciale

L'ouverture commerciale est généralement mesurée par le ratio des transactions commerciales par rapport au PIB. C'est la somme des exportations et des importations régionales d'un pays, divisée par son PIB.

❖ Intégration productive

Un pays est considéré bien intégré en termes productifs s'il dispose de capacités de production complémentaires par rapport aux autres pays de la région, qui lui permettent de se spécialiser dans des étapes de production où il obtient un avantage comparatif tiré des économies d'échelles. Cela suppose la participation du pays dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement régionales.

❖ Intégration macroéconomique

La convergence et stabilisation des politiques macroéconomiques permettent de créer un climat financier sain qui attire les investissements transfrontaliers, et par conséquent, conduit à l'intégration financière et macroéconomique. Cette convergence est prise en compte dans l'**PIIRA** à travers la variable Différentiel d'inflation régional qui mesure la différence entre le taux d'inflation d'un pays et le taux d'inflation cible fixé par la région, sinon, c'est le taux positif minimum qui est utilisé.

❖ Intégration des infrastructures

La dimension infrastructurelle de l'IIRA est évaluée à travers l'Indice de développement des infrastructures de la BAD. C'est un indice composite qui concerne le développement des infrastructures d'électricité, des transports, de l'eau et l'assainissement. En principe, les indicateurs à caractère plus régional, comme la connectivité routière transfrontalière ou les infrastructures électriques transfrontalières, auraient été préférés, mais c'est l'absence de données exhaustives et fiables qui motive l'utilisation de ces indicateurs.

❖ Libre circulation des personnes

Trois variables sont utilisées dans l'IIRA pour expliquer la libre circulation des personnes. Pour comprendre la facilité avec laquelle les individus peuvent se déplacer dans la région pour des raisons de tourisme, d'affaires ou de transactions au jour le jour, le nombre de pays dont les citoyens obtiennent des visas à l'arrivée dans chaque pays de la région est utilisée comme variable. Etant donné que les frontières de plusieurs pays sont encore très rigides, de telle sorte que les ressortissants de certains pays doivent s'efforcer d'obtenir un visa avant de voyager, la variable nombre de pays dont les ressortissants ont absolument besoin de visa est également intégrée pour différencier les pays dont les frontières sont fermées de ceux dont les frontières sont ouvertes. En outre, la dimension comprend aussi une variable qui indique si les pays ont adhéré au Protocole sur la libre circulation des personnes, et qui détermine le droit de résidence et la liberté de s'installer (Kigali). Cette variable vise à mesurer la volonté des pays à assouplir leurs politiques et à favoriser d'avantage la libre circulation des personnes. Un tel effort permettrait à terme d'assurer un flux régulier de main d'œuvre, de touristes et de voyageurs d'affaires.

2.0.2. Processus d'intégration économique régionale (Traité d'Abuja – 6 étapes)

- **Première étape** : il sera procédé au renforcement du cadre institutionnel des communautés économiques régionales existantes et à la création de nouvelles communautés là où il n'existe pas, durant une période de cinq ans au maximum à partir de la date d'entrée en vigueur du Traité d'Abuja.
- **Deuxième étape** : il sera engagé au niveau de chaque CER, pour une période ne dépassant pas huit ans, une opération de stabilisation des barrières tarifaires et non tarifaires, des droits de douanes et

des taxes intérieures existant à la date d'entrée en vigueur du traité d'Abuja ; l'élaboration et l'adoption d'études afin de fixer le calendrier pour l'élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires entravant le commerce régional et intra-communautaire, ainsi que pour l'harmonisation graduelle des droits de douane vis-à-vis des Etats tiers. En outre, il sera indispensable de procéder au renforcement de l'intégration sectorielle aux niveaux régional et continental, de tous les secteurs d'activité, en particulier dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de la monnaie et finances, des transports et communications, de l'industrie et de l'énergie. Enfin, une coordination des activités entre les communautés économiques existantes et futures s'impose.

- **Troisième étape** : au niveau de chaque communauté économique régionale et sur une période de 10 ans au maximum, une zone de libre-échange sera créée suivant l'application d'un calendrier pour l'élimination progressive des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce intra-communautaire et à la mise en place d'une Union douanière par l'adoption d'un tarif extérieur commun.
- **Quatrième étape** : sur deux ans au maximum, les systèmes tarifaires et non-tarifaires devront être harmonisés et coordonnés entre les CER en vue de la mise en place d'une Union douanière au niveau continental, par l'adoption d'un tarif extérieur commun.
- **Cinquième étape** : il sera question pour une période de quatre ans au maximum, de l'établissement du Marché commun africain grâce à l'adoption d'une politique commune dans un certain nombre de domaines tels que l'agriculture, les transports et communications, l'industrie, l'énergie et la recherche scientifique ; l'harmonisation des politiques monétaires, financières et fiscales ; la mise en œuvre du principe de la libre circulation des personnes ainsi que l'application des droits de résidence et d'établissement ; et la création de ressources propres à la Communauté telles que prévues au paragraphe 2 de l'article 82 du Traité d'Abuja.
- **Sixième étape** : elle concerne l'intégration de tous les secteurs à travers la mise sur pied d'une banque centrale africaine et une seule monnaie africaine, la création d'une union monétaire et économique

africaine, la création et l'élection du premier parlement panafricain (5 ans).

2.0.3. Etat général d'intégration de l'Afrique

- En 2019, l'indice de l'intégration régionale en Afrique montre que le niveau d'intégration générale du continent demeure bas, avec un score moyen de 0,327. L'intégration est notamment faible pour les dimensions productives et infrastructurelle, lesquelles sont à la base du fonctionnement des autres dimensions de l'intégration régionale. L'indice permet de voir que la performance est bonne dans 20 pays africains, alors qu'elle est faible dans le cas de 25 autres pays.
- L'Afrique du Sud se présente comme étant le pays le plus intégré, loin devant le Kenya. C'est encore le pays le plus performant dans les dimensions productives et infrastructurelle.
- Le Soudan du Sud et l'Erythrée sont les pays africains les non-performants.
- Le classement général des CER au niveau continental se présente comme suit :

Tableau 2.1. : Pays Membres des 8 CER

CER	Pays membres
IGAD	Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Ouganda, Somalie, Soudan
CAE	Burundi, Kenya, Ouganda, RDC, Rwanda, Tanzanie
COMESA	Burundi, Comores, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, RDC, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zimbabwe
SADC	Afrique du sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Tanzanie, Madagascar, Maurice, RDC, Seychelles, Zambie, Zimbabwe
CEEAC	Cameroun, Congo Brazza, Gabon, Centre Afrique, RDC, Sao Tomé, Tchad, Guinée Equatoriale
CEDEAO	Benin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Nigéria

CENSAD	Bénin, Burkina Faso, Centre Afrique, Comores, Egypte, Erythrée, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Kenya, Liberia, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sao Tomé, Sera Léone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie
UMA	Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie

Tableau 2.2. : Classement général des CER en Afrique

Rang	CER	Indice
1	CAE	0,537
2	UMA	0,488
3	CEEAC	0,442
4	IGAD	0,438
5	CEDEAO	0,425
6	CEN-SAD	0,377
7	COMESA	0,367
8	SADC	0,337

Source : Classement fait par nous sur base des données du rapport CEA 2019.

- **La CAE** est relativement bien intégrée avec un score de 0,537. Elle affiche la meilleure performance dans la libre circulation des personnes avec un score moyen élevé de 0,664. Les pays les plus performants de la CAE sont successivement : Kenya et Ouganda. Les pays les moins performants sont : Soudan du Sud et Burundi.
- **L'UMA** affiche un niveau moyen d'intégration, avec un score moyen de 0,488. Elle est en retard par rapport aux autres CER en matière de libre circulation des personnes ; mais elle est en avance dans la dimension macroéconomique. La Tunisie et le Maroc sont les plus performants tandis que la Mauritanie et la Lybie sont les moins performants de l'UMA.
- **La CEEA** a obtenu un score moyen de 0,442, c'est un niveau moyen d'intégration. Par rapport aux autres CER, la CEEAC excède dans la dimension macroéconomique mais accuse des insuffisances dans la dimension productive. Les pays les plus performants de cette communauté sont successivement la République du Congo, le Gabon et le Cameroun, les moins performants étant le Burundi, l'Angola et la RDC.

- **L'IGAD** affiche un score relativement bien de 0,438 et enregistre de meilleure performance en matière de libre circulation des personnes, la plupart de ses pays membres s'étant engagés dans la libéralisation de la circulation des personnes. L'Ouganda et le Kenya sont les pays les plus performants, l'Erythrée et le Soudan du sud étant les moins performants.
- **La CEDEAO** enregistre un score modéré de 0,425, cependant son faible score dans la dimension productive indique il est possible d'améliorer des performances si des investissements futurs sont dirigés vers les appareils de production de biens complémentaires. En tête, la côte d'Ivoire, le Burkina-Faso et le Sénégal sont les pays plus performants de la CEDEAO, le Liberia, la Guinée-Bissau et le Sierra Leone en sont les moins performants.
- **La CEN-SAD** enregistre un faible niveau d'intégration avec un score moyen de 0,377 seulement. Avec une faible performance dans dimensions productives et infrastructurelle, elle affiche de bons résultats dans la dimension de la libre circulation des personnes. La Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Maroc sont les pays intégrés, l'Erythrée, le Soudan et le Tchad en sont les moins intégrés.
- **Le COMESA** affiche un faible score d'intégration moyen de 0,367, sa meilleure performance est dans la dimension commerciale et les possibilités d'améliorations se trouvent dans toutes les autres dimensions. Le Kenya, le Rwanda et la Zambie sont les trois pays les plus performants ; les moins intégrés sont l'Erythrée, l'Eswatini et le Soudan.
- **La SADC** détient le score moyen le plus faible de 0,337. L'Afrique du Sud, le Mozambique et le Zimbabwe sont les pays les plus performants ; les moins intégrés sont la RDC, l'Angola et l'Eswatini.

Tableau 2.3. : Classement des pays performants par dimension en Afrique.

Dimension	Pays performants
Intégration commerciale en Afrique	Eswatini, Namibie, Lesotho, Afrique du Sud et Zimbabwe
Intégration productive en Afrique	Afrique du sud, Nigéria, Angola, Tunisie et Zambie
Intégration macroéconomique en Afrique	Maroc, Maurice, Egypte, Rwanda, Mali

Intégration infrastructurelle en Afrique	Afrique du sud, Egypte, Seychelles, Maroc et Tunisie
Libre circulation des personnes en Afrique	Comores, Djibouti, Somalie, Mauritanie et Mozambique

Tableau 2.4. : Classement des pays moins performants

Dimension	Pays moins performants
Intégration commerciale en Afrique	Somalie, Soudan, Tunisie, Comores, Algérie
Intégration productive en Afrique	République du Congo, Lesotho, Ethiopie, Mauritanie, Niger
Intégration macroéconomique en Afrique	Soudan du Sud, Angola, Zambie, Malawi, Erythrée
Intégration infrastructurelle en Afrique	Soudan du Sud, Erythrée, Somalie, Niger, Tchad
Libre circulation des personnes en Afrique	Lybie, Erythrée, Ethiopie, Burundi, Algérie

2.1. IGAD

L'IGAD comme dit plus haut affiche un score moyen de 0,438 en matière d'intégration économique. Elle réalise de bonnes performances dans la dimension de la circulation des personnes et des biens mais elle est défaillante dans la dimension productive.

L'Ouganda et le Kenya sont les pays les plus performants de la communauté obtenant des scores de 0,675 et 0,674 respectivement.

L'Erythrée et le Soudan du Sud sont les pays les moins performants.

2.2. CAE

Elle comprend six pays membres : Kenya, Uganda, Rwanda, Tanzanie, Burundi, Soudan du Sud.

2.2.1. Réalisations

Selon le rapport de la commission de l'Union Africaine, en termes de réalisation, la CAE est la CER la plus avancée en termes du niveau d'intégration avec un score moyen de 0,537.

- Réalisation d'un marché commun
- Objectif de réaliser une union monétaire
- Objectif de créer à terme une confédération politique.

Les Etats membres ont enregistré des progrès dans la mise en œuvre de l'Union douanière, ce qui a entraîné une augmentation sensible des investissements.

Plusieurs résultats sensibles ont été obtenus dans le domaine des infrastructures : routes régionales, lignes ferroviaires, transport maritime et aérien.

Le Kenya, pays le plus performant de la CAE, bénéficie d'une véritable avance avec un score de 0,792 en 2019. Il occupe le premier rang dans le domaine des infrastructures. L'Ouganda occupe la deuxième place avec un score de 0,717 tout en occupant le premier rang dans les dimensions d'intégration commerciale et productive.

La CAE est relativement bien intégrée avec un score moyen de 0,537 ; sa meilleure performance est dans la dimension productive avec un score de 0,434 seulement.

2.2.2. Problèmes rencontrés

La communauté d'Afrique de l'Est, malgré des progrès réalisés, doit résoudre le problème d'autofinancement de ses projets et enlever les obstacles entravant un bon fonctionnement du Marché commun.

2.3. COMESA

2.3.1. Réalisations

De façon générale, le COMESA affiche un faible score moyen de 0,367 en matière d'intégration économique ; sa meilleure performance est enregistrée dans la dimension commerciale.

- Création de la Zone de libre-échange par la libéralisation des échanges, la suppression des obstacles non tarifaires notamment les restrictions de change, la suppression des taxes sur les devises étrangères. La suppression des quotas d'importation et d'exportation ainsi que les barrages routiers.

Le Kenya, le Rwanda et la Zambie sont les pays les plus intégrés du COMESA avec des scores de 0,596, 0,556 et 0,517 respectivement.

2.3.2. Problèmes rencontrés

Le COMESA a fait des progrès louables en cheminant de la Zone de libre-échange à l'Union douanière, toutefois cette communauté n'est pas encore arrivée au stade de Marché commun, objectif de sa création.

Les principaux problèmes sont notamment la forte dépendance vis-à-vis des donateurs à l'égard du financement d'infrastructure.

2.4. SADC

2.4.1. Réalisations

Les pays membres de la SADC n'ont pas encore mis en place une Zone de libre-échange et une union douanière respectées et valables pour tous les Etats.

Le programme de réduction des tarifs douaniers pour les membres de la SADC montre les différents moyens qu'utilisent ces pays pour faire face à la concurrence des autres pays de la Communauté. A la différence des pays membres des Zones de libre-échange plus formelles, ces pays choisissent les produits importés pour lesquels ils réduiraient les taxes tant que l'objectif recherché n'aura pas été atteint, c'est ainsi que pour les produits en provenance d'Afrique du Sud, ils étaient en franchise pour 65% en Ile Maurice et pour 9% en Tanzanie en l'an 2000.

Toutefois, pour les pays de SADC membres de la SACU, Union douanière d'Afrique Australe, la réduction des tarifs douaniers sur le Commerce à l'intérieur de la SADC doit aller plus vite que pour les autres membres.

En termes de chiffres d'intégration régionale, la SADC affiche un faible score moyen de 0,337 seulement.

Les pays les plus performants de la SADC sont : l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Zimbabwe avec les scores de 0,667, 0,422 et 0,395.

Les pays le moins performant est la RDC avec un score de 0,188.

2.5. CEEAC

2.5.1. Réalisations

A l'opposé de la CEDEAO, la CEEAC est la CER qui a connu moins de performances :

- la mise en place de la Zone de libre-échange et de l'Union douanière, le début du processus d'intégration économique, n'est pas encore envisagée ;
- des procédures douanières et d'immigration restrictives ;
- des conflits persistants.

Toutefois quelques progrès réalisés sont imputables aux seuls pays membres de la CEMAC. Créée sur les cendres de l'UDEAC, Union Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

Au regard de son score modéré de 0,442 en 2019, la CEEAC affiche un niveau d'intégration. La République du Congo est le pays le plus performant avec un score de 0,619, il est le premier dans la dimension commerciale.

Le pays le moins performant est le Burundi avec un score de 0,201. L'Angola et la RDC sont également les pays les moins performants dans cette communauté avec des

scores respectifs de 0,273 et 0,304. L'Angola a une très mauvaise performance dans la dimension macroéconomique. Les points faibles de la RDC sont les dimensions commerciales et infrastructurelles.

2.6. CEDEAO

2.6.1. Réalisations

Dans l'ensemble, la CEDEAO affiche un score modéré de 0,425. La Côte d'Ivoire est le plus performant, score 0,667 suivie d'Burkina-Faso et du Sénégal avec des scores respectifs de 0,561 et 0,516.

- Zone de libre-échange

Depuis 1981 la majorité des pays membres de la CEDEAO ont opté pour la politique de libéralisation de leur commerce en supprimant les tarifs douaniers sur les produits non transformés et au cours de la période 1990 – 2000 en supprimant les droits sur les produits industriels.

- Union Douanière

La CEDEAO a mis en œuvre en 2015, le tarif extérieur commun appliqué par tous les pays membres sauf le Cap-Vert, à partir de 2018. Ils ont à cet effet adopté un code des douanes commun.

- Marché commun

La mise en œuvre du protocole sur la libre circulation des personnes, des biens et services a entraîné un accroissement des échanges intra-communautaires entre les Etats membres.

- Union Economique et Monétaire

D'abord la CEDEAO est à féliciter pour la mise en œuvre d'une initiative d'autofinancement pour soutenir les projets d'intégration régionale et réduire ainsi sa dépendance vis-à-vis des donateurs.

La réalisation d'une véritable Union économique et monétaire est entravée par les difficultés d'harmonisation des politiques domestiques.

Toutefois à ce jour, la majorité des Etats membres (16) ont respecté les critères de convergence macroéconomique recommandés, à l'exception du critère de « Crédit à l'Etat par Banque centrale et c'était dans les années 1990.

A l'heure actuelle presque tous les pays respectent des critères de convergence macroéconomique et c'est pourquoi les tentatives sont en cours pour la mise en circulation d'une

monnaie unique ouest-africaine but du tunnel de l'Union Monétaire ouest-africaine en attendant, à l'exception des pays anglophones et de la Guinée-Conakry, les pays utilisent une monnaie commune le franc CFA.

Tableau 2.5. : CEDEAO. Evaluation des réalisations pays ayant respecté les critères de convergence macroéconomique. (Total de pays membres = 16)

Critères de convergence macroéconomique	Marge autorisée	Nombre de pays en ordre
Déficit budgétaire	$X \leq 5\%$ du PIB	12
Crédit à l'Etat par banque Centrale	$X \leq 10\%$ de recettes publiques	4
Taux d'inflation	$X \leq$ un chiffre	13
Marge de fluctuation de taux de change	$X \leq 5$	12
Adoption de la TVA		9

2.6.2. Problèmes

Malgré beaucoup de progrès réalisés, la CEDEAO demeure confrontée à certains défis comprenant :

- La faiblesse des réseaux d'infrastructures, le financement limité de l'intégration régionale et l'insécurité persistante causée par BOKO HARAM.
- Le manque de confiance entre anglophones et francophones pour la mise en circulation de l'ECO, monnaie unique ; le président du Nigéria, MUHAMMADU BUHARI, brandit le risque de dislocation de la CEDEAO en cas d'adoption unilatérale de l'ECO par l'UEMDA, dominée par les anciennes colonies de la France. Le Nigéria demande le Reppert pour la monnaie commune afin d'obtenir un consensus à cette fin.

Enfin selon le document issu d'une réunion préparatoire qui s'est tenue à Abidjan, le modèle de la future Banque centrale devrait être fédéral et le régime de change flexible, avec un ciblage de l'inflation globale comme cadre de politique monétaire.

Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement a quant à lui réaffirmé « l'approche graduée [pour l'adoption] de la monnaie unique en commençant par les pays qui atteignent les critères de convergence ». Reste qu'en 2018 aucun des membres ne remplissait la totalité des critères requis pour faire partie de la « zone ECO ».

Dès lors, les Etats membres doivent transmettre à la commission de la CEDEAO leurs programmes de convergence pour la période 2020-2024.

En matière de bilan, la CEDEAO est la CER qui est allée plus loin dans les réalisations de l'intégration régionale, à titre d'exemple :

- politiques douanières communes
- introduction d'un passeport commun et de la libre circulation des personnes
- politiques économiques communes et à l'exception des pays anglophones et de la Guinée-Conakry, l'utilisation d'une monnaie commune de la Zone CFA, assurées par l'introduction des critères de convergence macroéconomique que chaque Etat s'est engagé à respecter.

2.7. CEN – SAD

Les résultats laissent penser que le niveau d'intégration de cette CER est faible au regard de son score moyen situé seulement à 0,377. De manière générale, la mauvaise performance globale de Communauté semble être imputable en grande partie à sa sous-performance dans les dimensions productive et infrastructurelle.

Les pays les plus performants sont la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Maroc affichant respectivement les scores de 0,541, 0,509 et 0,495. La Côte d'Ivoire, pays le plus intégré, est forte dans les dimensions commerciale et productive.

L'Erythrée est le pays le moins performant de la Communauté avec un score de 0,157 seulement.

2.8. UMA

2.8.1. Réalisations et problèmes

Le conflit du Sahara occidental représente l'un des obstacles majeurs à une coopération entre l'Algérie et le Maroc allant dans les sens d'une intégration progressive. Actuellement l'Union n'est toujours qu'à un stade symbolique et ce manque d'intégration coûte très cher au Maghreb, dans la mesure où il y a freinage des échanges entre les pays de l'union.

Un autre défi à déplorer est sa coopération très limitée avec la commission de l'Union Africaine.

Toutefois l'UMA affiche un niveau modéré d'intégration réalisant un score de 0,488. La dimension de la libre circulation des personnes est le point faible de l'union qui obtient des résultats relativement bons dans la dimension macroéconomique.

La Tunisie est le pays le plus intégré de l'Union avec un score de 0,780.

2.8.2. Recommandation

Les pays membres de l'UMA doivent mettre en place des stratégies de collaboration étroite avec les autres CER pour tirer les leçons de leur expérience, à titre d'exemple la méthode d'autofinancement de la CEDEAO.

III. PROBLEMES ET PISTES DE SOLUTION

3.1. PROBLEMES GENERAUX

3.1.1. Multi-appartenance

Beaucoup de pays africains sont membres de plusieurs organisations régionales ayant la vocation de l'intégration économique régionale. La multiplicité d'adhésion et le chevauchement freinent l'avancement du processus d'intégration en raison du conflit de mesures recommandées par les différentes organisations régionales.

A titre d'illustration, notre pays la République Démocratique du Congo, est à la fois membre de la CAE, COMESA, SADC et CEEAC, il est appelé à résoudre les problèmes suivants :

- Au niveau de l'Union douanière, la RDC va appliquer le tarif douanier extérieur commun et unique de quelle CER : CAE ? COMESA ? SADC ? ou CEEAC ?
- A l'étape de l'Union Economique et Monétaire, faire les harmonisations des politiques économiques et sociales, respecter les critères de convergence macroéconomique et accepter en circulation la monnaie commune recommandée de quelle CER ? Des telles situations entravent l'avancement rapide et harmonieux du processus d'intégration tant au niveau régional que continental.

La meilleure est la rationalisation institutionnelle, le choix pour chaque pays d'adhérer à une Communauté Economique Régionale, considérée plus avantageuse au regard de sa situation géostratégique.

3.2. PROBLEMES LIES A LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE

Le Traité d'Abuja prévoit au niveau de chaque CER sur une période ne dépassant pas 10 ans (3^{ème} étape), la mise en place d'une Zone de libre-échange dotée d'un calendrier d'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce intra-communautaire.

Il est prévu également durant cette étape la création d'une Union douanière par l'établissement extérieur commun.

Ce processus d'intégration des économies nationales a eu pour conséquence, la réduction des marges de manœuvres des Etats membres en matière commerciale et fiscale notamment, provoquant certaines résistances.

Ci-dessous certaines causes de ces méfiances et les suggestions de pistes de solution d'y remédier.

3.2.1. Structure quasi-similaires des produits

A l'exception de l'Afrique du Sud et quelques pays tel le Maroc, qui connaissent une part importante de produits industriels exportés, les pays africains exportent pratiquement les produits de même nature et non diversifiés : les produits agricoles, miniers et énergétiques, donc des produits de base avec une demande locale insuffisante en raison de l'absence ou insuffisance des industries de transformation.

Les échanges intracommunautaires connaissant dès lors une ascension très faible si pas nulle. Les écrits ci-dessous de Ibrahima DIOP confirment nos craintes :

« L'évolution de la structure du commerce intracommunautaire dans les 5 groupements

L'analyse des statistiques nous montre que la structure du commerce intra régional est très en dessous de ce qu'elle est dans les autres régions du monde. Dans ce contexte, parmi les trois groupements choisis, c'est l'UEMOA qui a les meilleurs résultats. La part du commerce interne par rapport aux exportations totales de l'UEMOA est passée de 14,5 pour cent en 2008 à 12,4 pour cent 2009, pour se fixer à 10,15 pour cent en 2010. Pour la CEDEAO, les proportions sont de 7,39 pour cent en 2009 et 3,21 pour cent en 2010 ; enfin la CEMAC vient en dernier lieu avec des seuils proches de 0 pour cent. La même tendance est observée en ce qui concerne les importations, avec les résultats, toujours pour l'UEMOA 7,48 pour cent en 2008, 6,9 pour cent en 2009, et 5,4 pour cent en 2010.

En comparaison, et pour 2010, la part du commerce interne dans les exportations totales de l'UE est de 64,3 pour cent, 60 pour cent pour l'ALENA, et 16,10 pour cent pour le MERCOSUR.

Tableau 3.1. : Part du commerce interne dans les exportations totales des différents organismes (pourcentage)

Organismes	2008	2009	2010
UE	66,68	65,94	64,30
CEDEAO		7,39	3,24
CEMAC	0,00	0,00	0,00
UEMOA	14,50	12,47	10,15
COMESA		8,04	8,77

MERCOSUR	14,96	15,06	16,10
----------	-------	-------	-------

Source : Trade Map 2011 et calcul de IBRAHIMA THIONE DIOP

Au vu des dernières statistiques disponibles dans Trade Map (2011), on peut dire que sur le continent, ce qui est valable à l'intérieur des communautés régionales l'est entre les communautés. En ce sens, la part des exportations de la CEDEAO vers la CEMAC dans le total des exportations de la CEDEAO passe de 6,27 pour cent en 2009 à 3,26 pour cent en 2010 ; la même tendance est observée en ce qui concerne les exportations de la CEDEAO vers l'UEMOA : 5,54 pour cent en 2009 à 2,85 pour cent en 2010. Les transactions commerciales (COMESA, CEDEAO), (COMESA, UEMOA), (CEMAC, UEMOA) donnent des résultats encore plus catastrophiques ».

La piste de solution à ce sujet consiste à rechercher des liens entre le secteur primaire, producteur de matières premières et le secteur secondaire, consommateur de produits de base. Cela se réalisera facilement en favorisant l'entrée sur l'espace africain, des IDE, Investissement Directs Etrangers, porteurs de la technologie et ne nécessitant pas les financements locaux.

En outre, pour éviter la similitude de la structure des produits dans les différents Etats, nous recommandons la coordination et l'harmonisation des politiques de production et de commercialisation ainsi que l'amélioration des techniques de production et moins coûteux par rapport aux biens importés.

3.2.2. Problèmes liés aux infrastructures et tracasseries

Le commerce intra-communautaire africain est très entravé par l'absence ou la médiocrité des infrastructures notamment les voies de transport adéquates pour faciliter la circulation des personnes, des biens et des services. Le réseau routier est en grande partie constitué des voies non bitumées, donc impraticables sur une grande partie de l'année, la saison des pluies.

A ce problème de la médiocrité des voies de transport, s'ajoutent les obstacles liés aux tracasseries administratives sur plusieurs tronçons de voies de transport : des contrôles fréquents et illégaux, des taxes abusives et décourageantes.

L'un des remèdes à ce sujet est l'adoption d'un programme commun des infrastructures dans le cadre du NEPAD orienté à la réalisation des projets de voies de communication transnationales, telle voie de transport route-rail-pont qui doit relier l'ouest et l'Est de l'Afrique passant par le centre du continent.

3.2.3. Risque de baisse de recettes de douanes et Accises et mesures préventives

Les droits de douane et accises constituent une ressource importante dans le budget de l'Etat pour les pays africains avec des économies extraverties ; en RDC, cette rubrique (droits de douane) représente près de 25% du budget de l'Etat pour l'exercice 2019 ; compte non tenu de l'apport des activités minières.

Le grand pays partenaire commercial de la RDC est l'Afrique du Sud, la valeur de produits importés en provenance de ce pays s'élevait à près de 13,9% du total des importations ; ce qui situe le manque à gagner du fait de la suppression des droits d'entrée à $25 \times 13,9\% = 3,5\%$ de nos droits de douanes. En arrondissant, nous pourrions affirmer que le manque à gagner de la RDC s'élèverait à 5% pour toute l'Afrique.

Toutefois les exportations vers l'Afrique du Sud sont évaluées à 17% du total de nos exportations, ce qui nous donne un revenu additionnel imputable à la suppression de droits d'entrée en Afrique du Sud ; Ce revenu s'élèverait à $25 \times 17\% = 4,25\%$ et en arrondissant ce revenu se situerait à près de 6% pour les exportations vers tous les pays africains.

En d'autres termes, du fait que notre balance des paiements est excédentaire, la suppression des droits d'entrée profite davantage à notre pays, les devises non dépensées dépassant largement le manque à gagner ($4,25\% > 3,5\%$).

Le cas de la RDC nous permet d'affirmer que le processus d'intégration économique n'a pas que des effets négatifs en matière fiscale, les pays membres font des économies des devises étrangères qu'ils auraient dû dépenser en financement de leurs exportations.

Une piste de solution, pour amoindrir les frustrations, consiste à aider les pays membres à équilibrer leurs balances des transactions courantes, ainsi la perte de recette de douanes sera compensée par le revenu additionnel.

La meilleure solution est d'accroître la production intérieure et les recettes provenant de celle-ci de façon à compenser les pertes de recettes imputables à la suppression des droits de douane.

3.2.4. Tarif extérieur faible

A ce stade les pays africains sont en compétitivité. C'est la course vers le désarmement douanier extérieur. Seul le pays présentant un tarif extérieur plus faible va attirer le gros des importations de produits en provenance des pays non africains, quitte à les réexporter après quelques retouches nécessaires, vers les autres pays membres ; ce pays à tarif

extérieur réduit aurait ainsi encaissé des recettes de douanes et accises au détriment des autres Etats ; une telle réorientation du commerce extérieur générera certainement des injustices et frustrations des pays victimes.

L'unique remède à un tel problème consiste en l'adoption et instauration d'un tarif douanier extérieur commun et applicable par tous les pays membres, c'est l'accès à la phase suivante de l'Union douanière.

3.3. PROBLEMES LIES A L'UNION DOUANIÈRE

Comme dit précédemment, le Traité d'Abuja prévoit la création de l'Union douanière à la 3^{ème} étape dans chaque CER.

Au stade de l'union douanière, le commerce d'importation et d'exportation et de transit est soumis aux mêmes tarifs douaniers pour tous les pays membres ; les partenaires exportateurs non africains n'ont pas des pays préférés pour faire entrer leurs produits dans l'union africaine. L'indifférence ici est totale au regard de droits d'entrée appliqués à payer : le problème est donc résolu en ce qui concerne la circulation des marchandises.

Cependant le problème reste entier concernant la circulation des facteurs de production : la population et le capital.

3.4. PROBLEMES LIES AU MARCHÉ COMMUN

Problèmes liés à la libre circulation des personnes, droits de résidence et d'établissement

- Les obstacles liés aux infrastructures

Les infrastructures, notamment les transports et les voies de communication, constituent un instrument très important pour la circulation des personnes, voire des marchandises et des services ; l'Afrique est très handicapée dans ce domaine.

- L'obstacle lié au VISA

D'après les statistiques de la BAD, « l'Afrique demeure largement fermée aux voyageurs africains ». En moyenne, les Africains ont besoin d'un visa pour se rendre dans 55% des autres pays africains, ils peuvent obtenir un visa à leur arrivée dans seulement 25% des autres pays et n'ont pas besoin de visa pour se rendre dans à peine 20% des autres pays du Continent.

Quant à ce problème, rappelons d'abord que l'article 3 du Traité d'Abuja créant la Communauté Economique Africaine stipule que « *les Etats s'engagent à prendre les mesures nécessaires à la libre circulation des personnes et à assurer la jouissance*

des droits de résidence et d'établissement à leurs ressortissants à l'intérieur de la Communauté ».

En conséquence, le Programme Minimum d'intégration (PMI) a adopté un programme de regroupement des africains assorti d'un chronogramme fixant la libre circulation totale des africains dans le Continent à l'horizon 2017-2020 (période déjà dépassée).

Pour le même objectif, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine adopté à Addis-Abeba le 31 janvier 2015, prévoit la suppression de l'obligation de VISA pour tous les africains d'ici à 2018 (date également déjà dépassée).

Enfin, pendant la 27^{ème} session ordinaire de la conférence de l'Union, les 17-18 juillet 2016 à Kigali, l'Union Africaine a pris la décision de la « libre circulation des personnes » et du « passeport africain ». Les premiers passeports africains ont été délivrés simultanément au Président du Tchad, Idriss Deby et au Président du Rwanda, Paul KAGAME, en marge du sommet de juillet 2016 à Kigali.

Le seul et meilleur remède à ce problème consiste à délivrer le passeport africain à tous les africains qui le demandent.

3.5. PROBLEMES LIES A L'UNION ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE

La sixième et dernière étape de la Communauté Economique prévue dans le traité d'Abuja, concerne l'intégration de tous les secteurs restants ; ainsi il est prévu à ce stade :

- La création d'une union économique et monétaire
- La création d'une Banque Centrale Africaine
- L'émission d'une monnaie unique
- La création d'une Union politique
- La création et l'élection du premier Parlement Panafricain.

Recommandations pour la réussite de la mise en circulation d'une monnaie unique africaine

La réussite d'une Union Monétaire Africaine exige pour les pays membres, l'harmonisation des politiques économiques et sociales et l'adoption de certaines politiques communes. Il s'agira à cet effet pour les Etats membres de respecter un certain nombre de critères de convergence macroéconomique.

Ces harmonisations préalables ont pour objectif l'assainissement du cadre macroéconomique de l'espace à intégrer, l'accélération de l'intégration économique, politique et sociale du continent.

Nous saluons, à ce sujet, l'initiative prise par l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) de réaliser la dernière étape dans le processus d'intégration économique. En effet, le programme de coopération monétaire en Afrique (PCMA) de l'ABCA vise la création d'une zone monétaire intégrée avec une monnaie unique et une Banque Centrale Commune au terme d'un processus de convergence réussi par au moins 51% des pays membres. Ce programme prône l'adoption des mesures de politiques collectives à travers l'harmonisation des programmes de coopération monétaire des groupements sous régionaux.

A cet effet, des critères de convergence macroéconomique de 1^{er} et 2^{ème} rangs ont été définis et adoptés. Les critères de 1^{er} rang sont :

- Déficit public global (hors dons)/PIB < 3,0 % ;
- Taux d'inflation < 5,0 % ;
- Réduction au minimum du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale ;
- Réserves extérieures brutes > à six mois d'importation de biens et services.

Les critères de 2^{ème} rang sont :

- Elimination des arriérés extérieurs et intérieurs et non accumulation de nouveaux arriérés ;
- Ratio Recettes fiscales / PIB > 20,0%
- Ratio Dette publique / PIB ≤ 70,0%
- Ratio Masse salariale / Recettes fiscales totale < 35,0%
- Maintien de la stabilité du taux de change réel ;
- Investissements publics / total recettes fiscales > 20,0%
- Maintien des taux d'intérêts réels positifs.

En évaluant le PCMA, au niveau de la RDC, il y a lieu de constater certaines avancées dans la réalisation de ces critères de convergence, comme l'illustrent les tableaux ci-dessous.

Tableau 3.2. : Critères de 1^{er} rang

République démocratique du Congo	Objectifs intermédiaires	2010	Observation
- Déficit public global/PIB, hors dons	Déficits à un chiffre	+ 1,1%	Respecté
- Taux d'inflation	Inférieur à 5%	9,8%	Non respecté
- Réduction au minimum du financement du déficit budgétaire par la banque Centrale	Réduction à 10% à l'horizon 2009	0,0%	Respecté
- Réserves extérieures brutes supérieures ou égales à six mois d'importation de biens et services	Trois mois d'importation	1,7 mois	Non respecté

Source : BCC, rapport annuel 2010

Tableau 3.3. : Critères de 2^{ème} rang

République démocratique du Congo		2010	Observation *
- Non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs	Soutenabilité de la dette	-	Respecté
- Ratio Recettes fiscales/PIB	Supérieur ou égal à 20%	13,7%	Non respecté
- Ratio Dette publique/PIB	Inférieur ou égal à 70%	15,9%	Respecté
- Ratio Masse salariale/Recettes fiscales totales	Inférieur à 35%	37,0%	Non respecté
- Maintien de la stabilisation du taux de change réel	Maintien de la stabilité	-1,4%	Respecté
- Financement des investissements publics sur les recettes fiscales	Minimum à 20%	55,0%	Respecté
- Maintien des taux d'intérêt réel positifs.	Allocation des ressources	12,2%	Respecté

Source : BCC, rapport annuel 2010.

Au niveau continental cependant, beaucoup d'effort reste à fournir, la majorité des Etats, en 2010 par exemple, n'ont pas respecté les critères de convergence macroéconomique, permettant la circulation harmonieuse de la monnaie commune africaine. Les dernières statistiques de l'ABCA nous montrent que malgré les efforts qui ont été faits dans ce domaine, plusieurs éléments de blocage subsistent.

Tableau 3.4. : Nombre de pays respectant les critères de premiers rangs en 2010

Sous-régions	Solde budgétaire / PIB 3%		Inflation 5%		Financement déficit budgétaire par BC = 0		Réserve extérieures 6 mois	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Afrique du Nord (6pays)	1	1	3	0	5	0	4	0
Afrique de l'Ouest (15 pays)	2	1	10	7	12	12	11	10
Afrique centrale (8 pays)	4	4	3	5	7	3	6	4
Afrique australe (11 pays)	2	4	1	5	12	11	1	2
Afrique de l'Est (11 pays)	0	0	2	4	5	5	2	1

Sources : Statistiques ABCA 2011

- ABCA : Association des banques Centrales Africaines

Comme l'on peut observer dans les deux tableaux ci-dessus, les efforts ont été entrepris par le gouvernement congolais dans le sens du respect des critères de convergence. En effet, sur l'ensemble de 11 critères ci-haut

énumérés, 7 ont été respectés en 2010 ; malheureusement la majorité des Etats africains n'ont pas respectés ces critères.

Une période de transition pour parvenir à la création d'une monnaie africaine commune est nécessaire car il faut au préalable l'harmonisation des politiques économiques et la convergence des critères précités. A défaut de cela, la monnaie commune africaine risque de ne pas voir le jour comme prévu et la Banque Centrale Africaine qui en serait garante risque de rencontrer des difficultés pour s'affranchir de la servitude. Il est donc question de retrouver une souveraineté monétaire, donc la liberté d'agir en Afrique au service des populations africaines.

Autrement dit, la réussite d'un espace monétaire africain dépendra nécessairement d'un certain nombre de mesures de politique économique. Il s'agira, pour les futurs pays membres, de respecter, au préalable, un certain nombre des critères de convergence macroéconomique qui seront vigoureusement étudiés et suivis par tous les pays africains.

Cette harmonisation préalable préconisée a pour objectif l'assainissement du cadre macroéconomique de l'espace à intégrer, l'accélération de l'intégration économique, politique et sociale du continent, ainsi que la création de conditions appropriées permettant à l'Afrique de jouer le rôle qui est le sien dans l'économie mondiale et dans les négociations internationales.

En guise de recommandation tenant compte des problèmes monétaires rencontrés dans les différentes CER et particulièrement dans la CEDEAO et l'UEMOA, la réussite de la création de l'intégration et de la monnaie unique africaine implique le respect de ces conditions :

- Une volonté politique forte de dirigeants africains de transférer une partie de leur souveraineté aux structures supranationales africaines ;
- L'intensification des échanges commerciaux entre les Etats Africains et entre les Communautés Régionales ;
- La pratique de la bonne gouvernance impliquant le respect des critères de convergence macroéconomique.

CONCLUSION

L'avènement de la globalisation commerciale, financière et économique a considérablement réduit les marges des manœuvres des Etats à l'Echelle mondiale.

Pour y faire face, les Etats se sont regroupés et créé des ensembles économiques et politiques suivant en cela le dicton : « l'union fait la force ».

Suivant ce mouvement, les africains ont mis en place « l'Union Africaine » appelée à concrétiser l'intégration économique et politique du Continent africain au bout d'un processus de six étapes aboutissant à la réalisation effective de la Communauté Economique Africaine.

A cette fin, l'UA a opté pour le renforcement de leurs communautés Economiques régionales ciblées et à harmoniser par la suite leurs politiques pour parvenir à l'intégration continentale.

Seulement les huit CER ont connu des échecs et des retards dans la réalisation de l'intégration économique régionale, des défaillances remarquées à tous les niveaux : Zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union économique et monétaire, union politique, ainsi si même un tarif extérieur commun existe (ex SACU), il n'est pas applicable par tous les Etats de la Communauté (SADC).

C'est pourquoi, afin de contribuer à l'accélération de la concrétisation de la Communauté Economique Africaine et de l'Union Politique de l'Afrique, deux composantes de l'Union Africaine, nous avons jugé utile de rechercher des obstacles majeurs à toutes les étapes de l'intégration économique et politique et proposer éventuellement des pistes de solution au niveau de toutes les huit communautés économiques régionales retenues par l'Union Africaine ; la suppression des entraves au processus d'intégration régionale facilitera énormément l'intégration suprarégionale et continentale africaine.

Ainsi fait, l'Union Africaine deviendra une réalité, une structure dotée de deux casquettes fortes : une communauté économique avec un marché intérieur le plus vaste du monde et une communauté politique d'une cinquantaine d'Etats également la plus étendue à l'échelle mondiale ; ce sont là deux atouts majeurs et rares permettant à l'Union africaine de devenir plus tard une puissance économique et politique incontournable tirant grand profit dans les négociations internationales supra-africaines.

BIBLIOGRAPHIE

- BAGNA MAIGA : Problématique de la mise en place de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), Université de BAMAKO, Mali – Maitrise 2009
- BILOLO KABUEBUE et MATOTA MBALA : Multi-appartenance aux communautés Économiques Régionales en Afrique (CER) : Quels avantages et perspectives pour l'économie de la République Démocratique du Congo, In *Mouvements et Enjeux*

sociaux Revue Internationale des Dynamiques Sociales, Avril-juin 2021, Kinshasa.

- BILOLO KABUEBUE et MULUMBA TSHIENDA : La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Quel challenge pour l'économie de la République Démocratique du Congo ? In *Mouvement et Enjeux sociaux, Revue Internationale des Dynamiques Sociales*, Janvier – Mars 2021, Kinshasa
- KABUYA KALALA et TSHUINZA MBIYE : Communautés Economiques Régionales : Quelle Stratégie d'Intégration en RDC ? In *Cahiers Economiques et Sociaux IRES* Vol XXVII n°2, novembre 2010, Kinshasa
- KASONGO MUNGANGA : La Problématique des Programmes d'Ajustement Structurel Durable en Afrique : Contraintes d'appropriation et Leçons de l'Expérience Congolaise de 1975 à 2012. Thèse de Doctorat. UNIKIN Kinshasa, Décembre 2018
- KOKOU KOUNOUDJI : La Problématique de l'intégration africaine, Université de LOME. DEA Faculté de Droit 2008
- UA : Agenda 2063, 3 juin 1991, Abuja : Nigéria
- UA : Traité instituant la Communauté Economique Africaine, 3 juin 1991, Abuja, Nigéria
- UA : NEPD : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, octobre 2001, Abuja, Nigéria.